



DELIBERATION N° 2026-05

Objet : Procédure interne d'achat
(annule et remplace la délibération 2020-13)

Le 24 février 2026 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 09/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Colette LEBEAU, Jérémie LACROIX, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR, Jean FARIZY, Bernard PATTEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

Le Président indique aux délégués qu'il souhaite actualiser la procédure interne d'achat afin de sécuriser juridiquement le syndicat et de servir de référentiel aux agents. Il propose une procédure adaptée en fonction du montant des achats :

Seuil	Type de publicité	Délai minimal de consultation	Support retenu	Avis d'appel publics à la concurrence	Procédure	Documents du marché à conserver
Moins de 1 000€HT	Aucun justificatif demandé	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	- devis / facture
De 1 000€HT à 30 000€HT	Pas de publicité - 1 devis minimum	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet		- Lettres ou courriels de consultation - Devis accepté
De 30 000€HT à 59 999€HT	Pas de publicité - 3 demandes de devis	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet	Mise en concurrence obligatoire Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- Lettres ou courriels de consultation - Devis reçus - Devis accepté
De 60 000€HT à 89 999€HT	Publicité adaptée : site web SYMISOA mini	20j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur site web SYMISOA au minimum	Mise en concurrence obligatoire Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- descriptif technique ou cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres - offres reçues - réponses aux candidats non retenus - offre retenue
De 90 000€HT jusqu'aux seuils de procédure formalisée (selon le type d'achat)	Publication au BOAMP	30j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur BOAMP	Mise en concurrence obligatoire Commission des marchés et attribution par le Président	- cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres publié au BOAMP - offres reçues - analyse des offres - rapport CAO - réponses aux candidats non retenus - offre retenue - Notification et OS
Procédures formalisées	Se référer au Code de la commande publique					

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la révision de la procédure interne d'achat telle qu'elle est présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 24/02/2026

Transmis au représentant de l'Etat le : **27 FEV. 2026**

Publié le : **27 FEV. 2026**

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAVE

